

12 écogestes pour des économies au travail.

Le saviez-vous?

10 bureaux éclairés
inutilement chaque nuit pendant un an :
c'est 790 euros d'électricité gaspillée.

Une salle de réunion éclairée chaque
nuit pendant un an :
c'est 240 euros d'électricité gaspillée!

10 ordinateurs en fonctionnement
inutile la nuit pendant un an :
c'est 80 euros d'électricité gaspillée...!

Si vous êtes employé(e), vous pouvez convaincre votre direction et vos collègues de travail pour qu'ils s'impliquent dans une démarche environnementale.

1. Éteindre les lampes des locaux inutilisés lorsque l'on passe devant.
2. Pendant le lavage des mains, fermer le robinet. S'assurer que les robinets sont bien fermés et qu'ils ne gouttent pas
3. Utiliser le mode économique de la chasse d'eau et vérifier qu'elle ne coule plus lors du départ des toilettes.
4. Régler la température de l'eau sans utiliser un surplus d'eau chaude
5. Pas de produits toxiques dans les canalisations! Apporter les huiles, peintures en déchetteries ou les faire recycler par son fournisseur
6. En cas de problème engendrant le gaspillage (fuite, haut débit...) prévenir les services techniques.
7. Lorsque la climatisation de votre bureau fonctionne, fermer portes et fenêtres. Le thermostat de la climatisation doit être à 25°C au moins.
8. Éteindre le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé
9. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, débrancher chargeurs et transformateurs.
10. Préférer une orientation perpendiculaire de son bureau à la fenêtre afin de bénéficier au mieux de la lumière naturelle.
11. Le gaspillage de papier peut être réduit, et son recyclage mis en place. Le tri et le recyclage peuvent également être instauré pour tous les autres déchets : cartouches d'imprimantes, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), plastique, verre, carton...
12. Je transmet tout document à présenter à plusieurs collègues sous forme informatique ou je joins une liste de circulation à un seul exemplaire

Sources : Manuel de l'éco-agent de Martinique réalisé à partir du document source élaboré par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Haute Normandie, repris par la DIREN Réunion et décliné localement par la DIREN Martinique.

Équilibre Production et Consommation d'électricité en Martinique, EDF Martinique, bilan 2008.